

Compte-rendu Réunion

Commission consultative de suivi

Téléphonie mobile

La commission consultative de téléphonie mobile s'est réunie jeudi 17 décembre 2009 à 18h00 à l'Hôtel de Ville, présidée par Catherine Choquet, adjointe au Maire de Nantes déléguée à la petite enfance, à la santé et aux personnes handicapées.

En présence d'Aïcha Bassal, conseillère municipale, déléguée à la santé environnementale et à la santé scolaire, de Patrice Lemaître, directeur de la Direction de l'Immobilier, d'Hélène Lepoivre, médecin directeur de la Mission santé publique, des associations et des opérateurs.

Les questions suivantes ont été traitées :

1. Etude du tableau des mesures
2. Projet avec les collègues
3. « Téléphonie mobile et santé » : réunion à l'Assemblée nationale

Etude du tableau des mesures :

Les résultats des 3 dernières mesures réalisées sont surprenants. Elles doivent être dupliquées afin d'être vérifiées. On observe un seuil de 4,7 V/m à la FNAC, dû à l'émission d'antennes privées à l'intérieur du bâtiment.

Grâce au rapprochement des services de Nantes et de Nantes Métropole, il devient possible de faciliter les démarches des communes en matière de téléphonie mobile.

Pour mémoire, 15 mesures du champ électromagnétique sont effectuées annuellement par les trois opérateurs, dans des sites choisis par la ville. De plus, des mesures sont réalisées à la demande des habitants dans leur lieu d'habitation. Proposition est faite aux participants d'assister au relevé d'une mesure avec le technicien pour mieux comprendre la démarche.

Des écoles primaires ont sollicité les élues à propos de la téléphonie mobile (explications sur la Charte, emplacement des antennes, exposition).

Projet avec les collègues :

Il s'agit de faire réfléchir des jeunes sur leur usage du téléphone portable (civilité et santé) afin qu'ils construisent un message de prévention en direction de leurs camarades. Les 2 collègues sollicités dans un premier temps n'ont pas souhaité participer à cette démarche. Un autre collègue a été contacté. Proposition est faite de se rapprocher du pôle science SEQUOIA pour développer la démarche.

« Téléphonie mobile et santé » à l'Assemblée nationale :

L'Agence française de sécurité sanitaire de l'environnement et du travail (Afsset) a été saisie en août 2007 par les ministères en charge de la santé et de l'environnement afin de publier un état des connaissances scientifiques et d'actualiser les avis précédents sur les effets biologiques et sanitaires de la téléphonie mobile, et de l'étendre à l'ensemble du domaine des radiofréquences.

Sur 1000 études parues, 226 ont été retenues. Si 100 études ne révèlent aucun impact des ondes électromagnétiques sur la santé, 82 mettent en évidence des effets biologiques sur le mécanisme cellulaire ou le débit sanguin notamment.

Pour l'Afsset, 0,6 V/m est le seuil d'acceptation sociale d'exposition aux ondes électromagnétiques, mais cette valeur n'a pas d'étayage scientifique indiscutable.

Dans ses conclusions, l'Afsset souligne l'exposition de plus en plus précoce des enfants et la multiplication des expositions. Elle recommande la poursuite d'études sur la santé des enfants, voire sur plusieurs générations. L'Afsset considère que des possibilités existent pour réduire les expositions : téléphones bien isolés, abaissement du niveau des expositions, mutualisation des émetteurs, usage modéré du téléphone sans fil.

Par ailleurs, l'électro-sensibilité ne peut être ignorée. Elle pourrait concerner 2 à 3 % de la population. L'Afsset recommande d'améliorer les connaissances sur l'électro-sensibilité, d'organiser la prise en charge et le suivi des ces patients et de développer l'information et la formation des professionnels de santé sur ce thème.

Quant aux niveaux d'exposition, l'Afsset recommande de développer la connaissance des expositions, y compris les plus récentes, et d'objectiver les niveaux d'exposition réels de la population. Elle précise que le principal mode d'exposition reste le téléphone lui-même. Elle recommande de limiter l'usage des téléphones portables et de mieux les isoler, de travailler sur la possibilité de réduire les puissances d'émission des antennes pour réduire les expositions de la population dans des lieux présentant des valeurs sensiblement plus élevées que la moyenne. 50 000 antennes sont réparties sur le territoire ; 2 000 mesures d'exposition sont effectuées par an, dont 95% sont aux alentours d'1 V/m.

De manière plus générale, l'Afsset recommande le développement de la recherche, le suivi des connaissances associant l'ensemble des intéressés, le développement de la concertation, du débat et de l'information du public.

La prochaine réunion de la commission est fixée au 3 juin 2010.